

BE-A0525\_723176\_807256\_FRE

Inventaire des archives de la Commune de  
Bolinne-Harlue. Dépôt 2022 (1840-1977  
(1984))



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Noms.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	9
Archives.....	10
Historique.....	10
Acquisition.....	12
Contenu et structure.....	13
Contenu.....	13
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	13
Finances et fiscalité.....	13
Patrimoine.....	14
tat civil.....	14
Population.....	14
Élections.....	15
Affaires militaires.....	16
Travaux publics.....	16
Enseignement.....	16
Bienfaisance ou assistance publique.....	16
Culte.....	17
Langues et écriture des documents.....	17
Sélections et éliminations.....	17
Accroissements / compléments.....	17
Mode de classement.....	18
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	21
I. Généralités.....	21
A. Conseil communal.....	21
1 - 5 Registres aux délibérations. 1840-1856, 1897-1932, 1949-1976.....	21
B. Collège des bourgmestre et échevins.....	21
7 - 9 Registres aux délibérations. 1933-1976.....	21
II. Organisation et personnel.....	22
A. La commune en tant qu'entité administrative.....	22
1. Fusion.....	22
2. Coopération intercommunale.....	22
B. Organisation et membres du Conseil communal.....	22
C. Archives.....	22
D. Personnel des services.....	22
1. Statut du personnel, traitements et autres règlements.....	22
2. Dossiers du personnel administratif, technique et de police.....	22
III. Patrimoine.....	24
28 - 29 Livres sommers des biens. [1968], [1974].....	24
IV. Finances et fiscalité.....	26

A. Comptabilité du secrétariat.....	26
1. Budgets et annexes.....	26
30 - 32 Budgets annuels. 1959-1962, 1964-1977.....	26
2. Subventions des autorités supérieures.....	26
3. Placements.....	26
B. Comptabilité du receveur.....	26
1. Registres de comptabilité.....	26
36 - 38 Grands-livres des recettes et dépenses. 1953-1976.....	26
2. Comptes et pièces justificatives.....	27
39 - 42 Comptes annuels. 1945-1976.....	27
43 - 60 Pièces justificatives aux comptes annuels. 1954, 1956, 1958-1960, 1962, 1966-1975.....	27
C. Dépôt de l'Administration du Cadastre.....	28
V. Population.....	29
62 - 71 Registres de la population. 1901-1970.....	29
62 - 63 1901-1910.....	29
64 - 65 1921-1930.....	29
66 - 67 1931-1947.....	29
68 - 69 1948-1960.....	29
70 - 71 1961-1970.....	29
73 - 74 Registres des entrées. 1921-1976.....	30
75 - 76 Registres des sorties. 1921-1977.....	30
VI. Élections.....	31
VII. Affaires militaires et guerres.....	32
81 - 85 Dossiers relatifs aux levées de milice. 1937, 1939-1979.....	32
VIII. Service incendie.....	33
IX. Santé publique.....	34
X. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	35
A. Travaux aux bâtiments du culte.....	35
1. Bâtiments administratifs.....	35
2. Bâtiments scolaires.....	35
3. Bâtiments du culte.....	35
B. Travaux et inspection de la voirie.....	35
98 - 103 Dossiers relatifs aux travaux d'amélioration des chemins. 1899, 1907-1908, 1935-1957, 1970.....	35
106 - 108 Dossiers relatifs aux travaux de réfection extraordinaire des chemins. 1961-1962, 1966-1977.....	36
C. Travaux et inspection des cours d'eau.....	36
D. Services d'utilité publique.....	37
1. Distribution d'eau.....	37
2. Distribution d'électricité.....	37
3. Éclairage public.....	38
4. Téléphone.....	38
5. Télédistribution.....	38
6. Transports en commun.....	38
E. Aménagement du territoire.....	38
XI. Tutelle sur la Commission d'assistance publique.....	39
XII. Relations avec les Fabriques d'église.....	40
A. Paroisse de Bolinne.....	40
B. Paroisse d'Harlue.....	40



## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Commune de Bolinne-Harlue. Dépôt 2022

Période:

1840 - 1977

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.874

Etendue:

- Numéros: 132.00
- Etendue inventoriée: 3.00 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:

Commune de Bolinne-Harlue, 1800 - 1976

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

---

## Histoire du producteur et des archives

### PRODUCTEUR D'ARCHIVES

#### NOMS

Commune de Bolinne (1800-1810)  
Commune de Harlue (1800-1810)  
Commune de Bolinne-Harlue (1810-1976)

#### HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Bolinne et Harlue disposent toutes deux d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Éghezée, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Bolinne et Harlue deviennent des communes à part entière. Elles sont intégrées dans le canton de justice de paix de Dhuy en 1801<sup>1</sup>.

Elles font partie du département de Sambre-et-Meuse (1795-1814) et des arrondissements administratif et judiciaire de Namur. En 1810, la commune d'Harlue est rattachée à celle de Bolinne pour ne former qu'une seule entité<sup>2</sup>. La nouvelle commune de Bolinne-Harlue est intégrée dans la province de Namur en 1815 et rattachée au canton de justice de paix d'Éghezée en 1848. Elle relève par ailleurs du canton de milice de Dhuy à partir de 1817, puis d'Éghezée à partir de 1820, d'Éghezée-B à partir de 1870 et à nouveau d'Éghezée à partir de 1913<sup>3</sup>.

L'agriculture est la principale activité des habitants. On y compte deux fermes importantes : la ferme de Sohét et la ferme Grenier dite du Comte<sup>4</sup>.

L'église Sainte-Gertrude de Bolinne date de 1609 tandis que l'église Saint-Martin d'Harlue a été construite au milieu du XVIIIe siècle et dépendait du château adjacent reconstruit au XVIIe siècle. Ce dernier a accueilli les Sœurs de la Divine Providence à partir de 1834<sup>5</sup>. L'ensemble des bâtiments du château, de la ferme adjacente, de l'église et du presbytère constitue aujourd'hui encore un site exceptionnel<sup>6</sup>.

La commune compte 150 habitants en 1799, 204 en 1806, 505 en 1816 après

---

1 VRIELINCK, S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

2 Éghezée, dans Histoire et patrimoine des communes de Belgique, Province de Namur, Bruxelles, 2008, p. 136.

3 Idem.

4 Mémoire de l'entité d'Éghezée. Bolinne-Harlue, Locale d'éducation permanente d'Éghezée, 1992, p. 27-30.

5 DELOOZ, R., L'Entité d'Éghezée. Portrait des 16 villages, 1987, p. 14.

6 HASQUIN, H., Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 1, Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 201.

l'annexion d'Harlue, 584 en 1830, 666 en 1846, 618 en 1866, 649 en 1880, 606 en 1900, 542 après la Première Guerre mondiale, 571 en 1947 et 521 en 1961<sup>7</sup>. À la fusion des communes, Bolinne-Harlue compte 548 habitants<sup>8</sup>.

Au cours de la Première Guerre mondiale, Bolinne-Harlue est envahi par les troupes allemandes entre les 12 et 16 août 1914. Les trains sont supprimés et le château d'Harlue est occupé par les soldats. Le 30 décembre 1916, 35 hommes de la commune sont réquisitionnés et déportés vers le camp de Gûben. Après l'Armistice, les derniers Allemands se retirent de la commune le 22 novembre 1918<sup>9</sup>.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, le château d'Harlue est à nouveau occupé par les Allemands en 1943 et par les Américains en 1944<sup>10</sup>.

Le château, l'église et le presbytère d'Harlue sont classés depuis 1975<sup>11</sup>.

Le 1er janvier 1977, la commune de Bolinne-Harlue est fusionnée avec les communes de Aische-en-Refail, Boneffe, Branchon, Dhuy, Éghezée, Hanret, Leuze, Liernu, Longchamps, Mehaigne, Noville-sur-Mehaigne, Saint-Germain, Tavier, Upigny et Waret-la-Chaussée pour former l'actuelle commune d'Éghezée. Actuellement, Harlue est considéré comme un hameau de Bolinne et n'est donc plus cité dans les villages d'Éghezée<sup>12</sup>.

La fusion forme une entité de 9.951 habitants pour 10.295 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : " La fusion tend à élever le degré d'urbanisation d'Éghezée afin qu'elle devienne un pôle capable, entre autres, de lutter contre l'isolement de cette région par rapport aux zones urbaines du sillon Sambre-et-Meuse. Pour favoriser l'expansion du plateau d'Éghezée, il y a lieu d'y renforcer l'équipement sanitaire, scolaire, socio-culturel, d'y développer les activités secondaires et tertiaires (promouvoir le parc industriel : Éghezée-Leuze-Longchamps - établir des commerces de deuxième et troisième urgence,...) de rationaliser l'agriculture (remembrement des terres, assainissement,...) " <sup>13</sup>.

## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration

7 VRIELINCK, S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, volume 3, p. 1678-1679 ; Commune d'Éghezée. Données socio-économiques, Jambes, Office wallon de développement rural, 1993, p. 5.

8 HASQUIN, H., Communes de Belgique...

9 MIN, E., Bolinne-Harlue. 1600-1930. Souvenir du passé, Namur, 1931.

10 DELOOZ, R., idem, 1987, p. 14.

11 Commune d'Éghezée. Analyse de la situation existante, Jambes, Office wallon de développement rural, 1993.

12 Mémoire de l'entité d'Éghezée. Bolinne-Harlue, Locale d'éducation permanente d'Éghezée, 1992, p.160-161.

13 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux <sup>14</sup>.

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

## ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police.

---

14 Pasiomie, 1re série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.

Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : " Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ". Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués. Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur les dossiers centraux des communes de Bolinne-Harlue et d'Éghezée constitués par les Archives de l'État et enfin sur des renseignements glanés dans le présent fonds.

Un premier inventaire manuscrit daté du 1er mars 1841 reprend les archives conservées au secrétariat de l'administration communale. Il fait état des registres de l'état civil, des comptes communaux de 1810 à 1839, des budgets communaux de 1808 à 1840, des comptes du Bureau de bienfaisance de 1806 à 1839, des budgets du Bureau de bienfaisance de 1823 à 1840, de deux registres aux délibérations du Conseil communal, des anciennes et nouvelles matrices cadastrales, des tableaux de la population dont le plus récent date de 1830, des registres d'inscription à la milice de 1815 à 1840, d'une liasse relative aux nominations du personnel, d'une liasse relative aux travaux aux chemins, d'une liasse relative aux élections, et d'une écharpe mayorale et de trois sceaux <sup>15</sup>. Toutes les pièces datées dans cet inventaire ne nous sont pas parvenues.

Un second inventaire de 1855 fait état des pièces remises à Jules Delmelle, bourgmestre, à son successeur Denis Bouvier. L'inventaire se présente en trois parties, à savoir les pièces de la commune, celles du Bureau de bienfaisance et celles de la Fabrique d'église. L'inventaire est accompagné des brouillons de notes ayant permis sa confection. Il présente, entre autres, pour la commune, les registres de l'état civil, les comptes communaux de 1810 et de 1814 à

---

15 ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, Dossiers centraux, dossier " Commune de Bolinne-Harlue ".

1852, les budgets communaux de 1808 à 1855 à l'exception des budgets de 1824 et de 1851, les registres relatifs à la milice nationale et à la garde civique, une farde relative aux élections communales, deux registres aux délibérations communales de 1819 à 1855, un répertoire des actes, un tableau de la population de 1846, les matrices cadastrales et des publications administratives. Pour le Bureau de bienfaisance, il fait état des comptes de Bolinne de 1806 à 1813 et des mêmes dates pour Harlue, puis des comptes de Bolinne-Harlue jusque 1853 à l'exception de 1818, 1819 et 1822. Il référence ensuite les budgets de 1823 à 1855 à l'exception des années 1826 à 1828, 1831 et 1842, des dossiers relatifs au patrimoine et un registre aux délibérations. Enfin, pour les Fabriques d'église, sont présents les comptes de Bolinne de 1818 à 1853 à l'exception des années 1823, 1825, 1828 à 1842, 1847 à 1850 et 1852, et les comptes d'Harlue des années 1824, 1826, 1845, 1846 et 1851 <sup>16</sup>.

Un troisième inventaire donne la situation de 1867 lorsque M. Bouvier, bourgmestre, cède sa place à M. Marlaire. L'inventaire fait, entre autres, état des registres de l'état civil, des comptes communaux de 1810 à 1862 à l'exception de 1811 à 1813 et 1861, des budgets communaux de 1827 à 1862 à l'exception de 1851 (les précédents de 1813 à 1826 sont présentés plus loin dans le relevé), d'un registre aux délibérations du Conseil communal de 1819 à 1840, de différentes fardes dont le contenu est donné sommairement, de dossiers relatifs au patrimoine, de registres d'inscription à la milice de 1816 à 1862, de matrices cadastrales et enfin de mobilier et de publications administratives. Il présente ensuite les pièces comptables fabriennes et celles du Bureau de bienfaisance <sup>17</sup>.

Différents événements ont conduit à des pertes très significatives. De nombreuses archives du château d'Harlue ont notamment été détruites durant les Première et Deuxième Guerres mondiales suite aux pillages par les troupes allemandes <sup>18</sup>. Les archives de l'église d'Harlue étaient propriété du château et ont donc subi le même sort <sup>19</sup>.

Un premier dépôt d'archives a été effectué par l'administration communale de Bolinne-Harlue aux Archives de l'État à Namur en 1966-1967 <sup>20</sup>.

Un rapport d'inspection de Cécile Douxchamps-Lefèvre, chef de section, en date du 4 février 1977 nous indique que l'administration communale a acquis un château en voie d'aménagement pour accueillir le nouveau siège de l'entité. Des locaux d'archives y sont prévus <sup>21</sup>.

Après 1977, force est de constater que les archives des communes fusionnées ont subi d'importantes pertes ou destructions, dont les causes nous sont inconnues.

Une nouvelle inspection est effectuée en 1990 par Françoise Jacquet-Ladrier. Depuis la fusion, les archives sont conservées dans la maison communale. Les documents sont en bon état mais cependant dispersés dans différents locaux

---

16 Consulter le n° 2 de l'Inventaire des archives communales de l'époque contemporaine. Bolinne-Harlue (références : 525 - 137).

17 Idem.

18 DELOOZ, R., L'Entité d'Éghezée. Portrait des 16 villages, 1987, p. 14.

19 AEN, Dossiers centraux, dossier " Commune de Bolinne-Harlue ".

20 Idem.

21 AEN, Dossiers centraux, dossier " Commune d'Éghezée ".

en attendant la construction d'une annexe prévue pour leur conservation. Il n'y a pas d'ordre de classement des boîtes et toutes les anciennes communes sont confondues <sup>22</sup>.

En 2007, une inspection est effectuée par Emmanuel Bodart, attaché. Les archives courantes et intermédiaires sont gérées séparément par chacun des services ; les archives historiques, en désordre, posent toujours problèmes et sont stockées dans les mêmes locaux que précédemment qui sont jugés " extrêmement poussiéreux " (une salle de la cave est " fort humide ").

Quelques mois avant l'intervention des Archives de l'État en 2017, des dégâts des eaux ont endommagé les registres de la population, de l'état civil ou encore de la milice. La première tâche effectuée dans le cadre de l'intervention décrite ci-dessous a consisté à nettoyer et à aspirer ces registres, pour certains, page par page <sup>23</sup>.

La commune d'Éghezée a signé, en date du 19 septembre 2017, une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet " Archives locales de Wallonie " de préparer le dépôt des fonds communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration qu'un bordereau d'élimination d'archives postérieures à 1976 ne présentant plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique a été mis au point en parfaite concertation avec les différents services communaux et avec l'accord du Collège communal et des Archives de l'état.

## ACQUISITION

Les archives ont été déposées aux Archives de l'État à Namur entre le 14 septembre et le 10 novembre 2017. Le dépôt a été inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Namur le 7 février 2022 sous le n° 2022/4.

---

22 ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, Dossiers centraux, dossier " Commune d'Éghezée ".

23 Idem.

## Contenu et structure

### CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Bolinne-Harlue entre 1840 et 1984. Deux dossiers ont été entamés avant la fusion des communes et continués après le 1er janvier 1977 : il s'agit d'un dossier relatif aux levées de milice (voir le n° 85) et d'un dossier de travaux de raccordement des particuliers au réseau de téléphone (n° 123).

Les documents du XIXe siècle sont cependant fort peu nombreux et ne couvrent que la fin du siècle. Il s'agit d'un registre aux délibérations du Conseil communal (n° 2), d'un dossier relatif à la vente d'excédents du chemin n° 6 (n° 18), d'un dossier relatif aux travaux d'amélioration des chemins n° 3 et 8 (n° 98) et d'un atlas des cours d'eau (n° 110). Notons la présence d'un registre aux délibérations du Conseil communal commencé en 1840 et terminé en 1856 (n° 1).

L'absence d'autres documents du XIXe siècle s'explique par l'existence d'un premier dépôt par l'administration communale de Bolinne-Harlue.

Procédons par grandes séries d'archives :

### CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

### FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à

des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

## PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

## TAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

## POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de

population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

## ÉLECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux.

L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

## AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

## TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

## ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

## BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux

bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

## CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe alors une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, connues sous le nom de fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

## LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

## SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :  
MARÉCHAL Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988. *Miscellanea Archivistica Studia*, 1.  
MARÉCHAL Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005. *Miscellanea Archivistica Manuale*, 52 et 53.

## ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les permis d'urbanisme, les

registres de l'état civil et l'atlas des chemins vicinaux. Ce dernier document est du reste désormais consultable sur le Géoportail de la Wallonie <sup>24</sup>. L'absence de dépôt s'explique, d'une part, par l'utilité administrative pour les services communaux et, d'autre part, par l'existence d'un double de l'état civil (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et des permis de bâtir (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme) aux Archives de l'État.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classement décimal national (CDN). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes : Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif <sup>25</sup>. Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement. Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne <sup>26</sup>. Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

- I. Généralités
- II. Organisation et personnel
- III. Patrimoine
- IV. Finances et fiscalité
- V. État civil
- VI. Population

---

24 <http://geoportail.wallonie.be>.

25 En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

26 GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).

---

VII. Élections

VIII. Affaires militaires et guerres

IX. Ordre et sécurité publics

X. Santé publique

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme

XII. Enseignement

XIII. Culture, sports et divertissements

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.



---

## Description des séries et des éléments

### I. GÉNÉRALITÉS

#### A. CONSEIL COMMUNAL

1 - 5 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1840-1856, 1897-1932, 1949-1976.

1	10 octobre 1840 - 4 avril 1856.	1 volume
2	11 avril 1897 - 31 décembre 1932.	1 volume
3	19 mai 1949 - 31 décembre 1964.	1 volume
4	19 janvier 1965 - 28 août 1975.	1 volume
5	28 août 1975 - 10 septembre 1976.	1 volume
6	Rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la commune. 1971.	1 chemise

#### B. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

7 - 9 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1933-1976.  
11 janvier 1933 - 19 octobre 1956.

7	11 janvier 1933 - 19 octobre 1956.	1 volume
8	24 novembre 1956 - 19 juin 1971.	1 volume
9	26 juin 1971 - 17 janvier 1976.	1 volume

## II. ORGANISATION ET PERSONNEL

### A. LA COMMUNE EN TANT QU'ENTITÉ ADMINISTRATIVE

#### 1. FUSION

- 10 Dossier relatif à la fusion. 1972-1976. 1 liasse

#### 2. COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

- 11 Dossier relatif à la participation de la commune à la Société intercommunale d'aménagement et d'équipement économique de la région namuroise (SIAEE Namur). 1974. 1 chemise

### B. ORGANISATION ET MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

- 12 État de la composition du Conseil communal. 1965. 1 pièce

### C. ARCHIVES

- 13 Dossier relatif au transfert d'une partie des archives communales aux Archives de l'État à Namur. 1966-1967. 1 liasse

### D. PERSONNEL DES SERVICES

#### 1. STATUT DU PERSONNEL, TRAITEMENTS ET AUTRES RÈGLEMENTS

- 14 Dossier relatif aux traitements de Louis Blondiau, secrétaire communal. 1965-1975. 1 liasse

#### 2. DOSSIERS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET DE POLICE

- 15 Dossier individuel de Jean Poncelet, garde champêtre. 1945-1955. 1 chemise

- 16 Dossier relatif à la désignation d'un employé communal en qualité de délégué au sein de la Commission fiscale. 1970-1973. 1 chemise

- 17 Dossier relatif à la désignation de Georges Yvons comme indicateur-expert du cadastre. 1972. 1 chemise



## III. PATRIMOINE

- 18 Dossier relatif à l'aliénation et à la vente d'un excédent du chemin n° 6. 1895. 1 chemise
- 19 Plan extrait de l'Atlas des Chemins vicinaux de la commune, dressé pour être joint à la demande de l'Administration communale sollicitant l'aliénation d'excédents de voirie vicinale. 1908. 1 pièce
- 20 Actes de cession d'excédents du chemin n° 13bis. 1934. 1 chemise
- 21 Dossier relatif à la vente à Georges Dieudonné d'une parcelle constituée suite à la suppression du sentier n° 49. 1964. 1 chemise
- 22 Dossier relatif à la vente des excédents du chemin n° 15. 1964-1967. 1 chemise
- 23 Dossier relatif à l'acquisition d'emprises cadastrées section B, n° 11d, 13b ,21, 22, 26a, 34, 38a, 39c, 47b et 51b pour les travaux d'alignement du chemin de grande communication n° 13bis. 1964-1971. 1 chemise
- 24 Dossier relatif à la mise en vente du presbytère. 1968. 1 chemise
- 25 Dossier relatif au projet d'établissement d'un complexe résidentiel commun avec la commune d'Éghezée. 1971-1973. 1 liasse
- 26 Dossier relatif à l'aliénation des bâtiments de l'école communale et du logement de l'instituteur. 1976. 1 chemise
- 27 Dossier relatif à la vente de six terrains communaux cadastrés section B, n°103p, 104 2, 147e2, 187, 299/2 et section C, n°84/3. 1976-1977. 1 chemise
- 28 28 - 29 LIVRES SOMMIERS DES BIENS. [1968], [1974]. [1968]. 1 cahier

29

[1974].

1 cahier

#### IV. FINANCES ET FISCALITÉ

##### A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

###### 1. BUDGETS ET ANNEXES

- 30** 30 - 32 BUDGETS ANNUELS. 1959-1962, 1964-1977.  
1959. 1 cahier
- 31** 1960-1962, 1964-1969. 1 chemise
- 32** 1970-1977. 1 chemise
- 33** 2. SUBVENTIONS DES AUTORITÉS SUPÉRIEURES  
Dossier relatif à l'état de la superficie des voiries communales en  
vue de la répartition du Fonds des communes. 1957-1976. 1 chemise
- 34** 3. PLACEMENTS  
Certificats d'inscription au capital de la SA de crédit de Hesbaye-  
Condroz à Éghezée. 1930, 1962. 1 chemise
- 35** État des parts contractés à la Dette publique. 1936. 1 pièce

##### B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

###### 1. REGISTRES DE COMPTABILITÉ

- 36** 36 - 38 GRANDS-LIVRES DES RECETTES ET DÉPENSES. 1953-1976.  
1953-1959. 1 liasse
- 37** 1960-1969. 1 liasse
- 38** 1970-1976. 1 liasse

---

## 2. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

39	39 - 42 <i>COMPTES ANNUELS. 1945-1976.</i> 1945-1949.	1 liasse
40	1950-1959.	1 liasse
41	1960-1969.	1 liasse
42	1970-1976.	1 liasse
43	43 - 60 <i>PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES ANNUELS. 1954,</i> 1956, 1958-1960, 1962, 1966-1975. 1954.	1 chemise
44	1956.	1 liasse
45	1958.	1 chemise
46	1959.	1 chemise
47	1960.	1 chemise
48	1962.	1 chemise
49	1963.	1 chemise
50	1965.	1 chemise
51	1966.	1 liasse
52	1967.	1 liasse

---

53	1968.	1 chemise
54	1969.	1 chemise
55	1970.	1 chemise
56	1971.	1 chemise
57	1972.	1 chemise
58	1973.	1 chemise
59	1974.	1 liasse
60	1975.	1 chemise
61	<i>C. DÉPÔT DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE</i> Matrice cadastrale mécanographique. 1970-1977.	1 volume

## V. POPULATION

*62 - 71 REGISTRES DE LA POPULATION. 1901-1970.*

62	62 - 63 1901-1910. Volume 1, Bolinne.	1 volume
63	Volume 2, Harlue.	1 volume
64	64 - 65 1921-1930. Volume 1, Harlue.	1 volume
65	Volume 2, Bolinne.	1 volume
66	66 - 67 1931-1947. Volume 1, Harlue.	1 volume
67	Volume 2, Bolinne.	1 volume
68	68 - 69 1948-1960. Volume 1, Harlue.	1 volume
69	Volume 2, Bolinne.	1 volume
70	70 - 71 1961-1970. Volume 1, Bolinne.	1 volume
71	Volume 2, Harlue.	1 volume
72	Index des registres de la population. 1901-1910.	1 volume

73	73 - 74 REGISTRES DES ENTRÉES. 1921-1976. 1921-1962.	1 volume
74	1962-1976.	1 volume
75	75 - 76 REGISTRES DES SORTIES. 1921-1977. 1921-1962.	1 volume
76	1962-1977.	1 volume
77	Dossier relatif au recensement de la population au 31 décembre 1970. 1970.	1 chemise

VI. ÉLECTIONS

- 78** Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à la réglementation de la propagande électorale. 1976. 1 pièce
- 79** Dossier relatif aux réclamations électorales pour l'inscription à la liste des électeurs communaux. 1976. 1 liasse

---

80	VII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES Registre des militaires en congé illimité. 1910-1953.	1 volume
81	81 - 85 DOSSIERS RELATIFS AUX LEVÉES DE MILICE. 1937, 1939-1979. 1937, 1939.	1 chemise
82	1940-1949.	1 chemise
83	1950-1959.	1 chemise
84	1960-1969.	1 chemise
85	1970-1979.	1 liasse
86	Attestations, adressées à l'Administration communale, relatives à la reconnaissance des déportés, des réfractaires et des résistants et pièces afférentes. 1939-1955.	1 chemise
87	Dossier relatif aux réquisitions militaires. 1954-1972.	1 chemise

VIII. SERVICE INCENDIE

- 88 Dossier relatif aux cotisations dues par la commune pour le Centre régional d'extinction des incendies de la province de Namur. 1972-1976. 1 chemise
- 89 Dossier relatif aux réglementations communales pour la prévention des incendies dans les dancings. 1975. 1 chemise

## IX. SANTÉ PUBLIQUE

90

Dossier relatif aux travaux d'installation d'une station d'épuration des eaux usées. 1974-1976.

1 chemise

X. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS DU CULTE

1. BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- 91 Dossier relatif aux travaux de réfection des toitures des bâtiments communaux. 1968-1971. 1 chemise
- 92 Dossier relatif aux travaux d'aménagement de la maison communale. 1969. 1 chemise

2. BÂTIMENTS SCOLAIRES

- 93 Plans relatifs au projet de construction d'une école. 1877. 2 pièces
- 94 Dossier relatif aux travaux d'amélioration des bâtiments scolaires de Bolinne. 1960-1967. 1 liasse
- 96 Dossier relatif aux travaux de renouvellement de l'installation électrique de la maison de l'instituteur d'Harlue. 1971-1977. 1 chemise

3. BÂTIMENTS DU CULTE

- 95 Dossier relatif aux travaux de peinture de l'église de Bolinne. 1970-1971. 1 chemise
- 97 Contrat et honoraires d'Eugène Moureau, architecte, relatifs aux travaux de restauration de l'église d'Harlue, son presbytère et ses abords. 1976. 2 pièces

B. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE

- 98 - 103 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS. 1899, 1907-1908, 1935-1957, 1970.
- 98 Chemins n° 3 et 8. 1899, 1907-1908. 1 chemise
- 99 Chemins n° 4, 5 et 6 à Harlue. 1935-1936.

---

		1 pièce
100	Chemins n° 13 et 13bis. 1936-1953.	1 liasse
101	Chemin n° 6. 1938-1947.	1 chemise
102	Chemins n° 5, 10 et 11. 1955-1957.	1 liasse
103	Chemin n° 15. 1970.	1 chemise
104	Dossier relatif aux travaux d'alignement et de modification des chemins n° 5, 6, 10, 11, 13 et 13bis. 1936-1969.	1 liasse
105	Lettre du Ministère des Travaux publics au bourgmestre relative à l'incorporation de la route Éghezée - Ramillies dans la voirie communale. 1950.	1 pièce
106	106 - 108 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION EXTRAORDINAIRE DES CHEMINS. 1961-1962, 1966-1977. Chemins n° 3, 4, 5, 8, 13, 14, 15 et 21. 1961-1962.	1 chemise
107	Chemins n° 13, 13bis et 21. 1966-1977.	1 liasse
108	Chemins n° 3 et 6. 1972-1974.	1 chemise
109	Dossier relatif aux travaux de canalisation. 1976-1977.	1 chemise
110	<i>C. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU</i> Atlas des cours d'eau non navigables. 1883.	1 volume
111	Dossier relatif aux travaux d'amélioration du ry de Bolinne. 1964-1968.	1 chemise

*D. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE*

## 1. DISTRIBUTION D'EAU

- 112 Dossier relatif à l'avant-projet d'établissement d'un réseau de distribution d'eau potable dans les communes de Bolinne-Harlue, Franc-Waret et Mehaigne par la Société nationale des distributions d'eau (SNDE). 1939-1953. 1 chemise
- 113 Dossier relatif à la participation de la commune au capital du Service régional du Nord de Namur. 1953-1958. 1 chemise
- 114 Questionnaire d'enquête complété, lié à une étude générale sur la distribution d'eau réalisée par le Service technique provincial. 1970. 1 pièce
- 115 Dossier relatif à la participation de la commune au remboursement des emprunts consolidés par la Société nationale des distributions d'eau (SNDE). 1972-1975. 1 chemise
- 116 Dossier relatif à une demande d'autorisation pour l'établissement d'une prise d'eau souterraine au lieudit Harlue par la SA Raffinerie Tirlemontoise. 1974-1975. 1 chemise
2. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
- 117 Dossier relatif aux contrats de concession de fourniture d'électricité passés avec la SA Centrale électrique de l'Entre-Sambre-et-Meuse. 1925-1936. 1 chemise
- 118 Dossier relatif aux travaux d'installation de lignes haute tension traversant le territoire de la commune. 1927-1931. 1 chemise
- 119 Dossier relatif aux travaux d'extension et de transformation du réseau. 1927-1959. 1 liasse
- 120 Plan du réseau basse tension. 1975. 1 pièce

- 
- 121 3. ÉCLAIRAGE PUBLIC  
Plan du réseau. [1re moitié XXe siècle].  
1 chemise
- 122 4. TÉLÉPHONE  
Dossier relatif aux travaux d'implantation et d'aménagement du réseau réalisés par la Régie des télégraphes et des téléphones (RTT). 1938-1962.  
1 liasse
- 123 Dossier relatif aux raccordements de particuliers au réseau. 1953-1984.  
1 chemise
- 124 Dossier relatif aux travaux de pose de câbles téléphoniques dans le domaine public de la commune réalisés par la Régie des télégraphes et des téléphones (RTT). 1972-1975.  
1 chemise
- 125 5. TÉLÉDISTRIBUTION  
Dossier relatif à la gestion et aux projets de travaux de l'Intercommunale namuroise de télédistribution (INATEL). 1973-1976.  
1 liasse
- 126 6. TRANSPORTS EN COMMUN  
Dossier relatif aux travaux de placement d'abribus. 1968-1969.  
1 chemise
- 127 *E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*  
Dossier relatif au projet de plan d'aménagement de secteur n° 36 de la province de Namur. 1968-1976.  
1 liasse

128

XI. TUTELLE SUR LA COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE  
Budget annuel. 1977.

1 pièce

## XII. RELATIONS AVEC LES FABRIQUES D'ÉGLISE

*A. PAROISSE DE BOLINNE*

129 Budgets annuels. 1977. 1 cahier

130 Comptes annuels. 1975-1977. 1 chemise

*B. PAROISSE D'HARLUE*

131 Budgets annuels. 1976-1977. 2 cahiers

132 Comptes annuels. 1974-1977. 1 chemise